



Luxembourg, le 9 juin 2023

Rapport d'activités 2022

Le présent rapport est établi conformément à l'article 6 du règlement grand-ducal du 9 octobre 2017 portant création d'un comité économique et financier national.

Le Comité

Le Comité économique et financier national (ci-après le « Comité » ou le « CEFN ») a été institué par le règlement grand-ducal du 9 octobre 2017 portant création d'un comité économique et financier national.

Sa mission est de coordonner les travaux à effectuer dans le cadre des obligations qui incombent au Luxembourg au titre de la gouvernance économique et financière de l'Union européenne, de faciliter entre autorités nationales compétentes l'échange de données et autres informations ayant une incidence matérielle sur les finances publiques ou la conjoncture économique et d'assister le Gouvernement dans l'étude ou l'analyse de sujets ayant trait aux finances publiques et à la politique économique.

Le Comité exerce ses missions dans le respect des compétences et des obligations légales des ministères, administrations et établissements publics concernés.

Le Comité s'étant réuni pour la première fois le 12 décembre 2017, l'année 2022 marquait sa cinquième année de plein exercice.

Composition

En 2022, le Comité était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Bob KIEFFER, président, Directeur du Trésor;
- Monsieur Serge ALLEGREZZA, vice-président, Directeur du STATEC ;
- Messieurs Raymond BAUSCH et Marc VANOLST, vice-président, Directeur de l'Inspection générale des finances et Directeur faisant fonction (du 1^{er} août au 31 décembre 2022) ;
- Madame Pascale TOUSSING, membre, Directeur de l'Administration des contributions directes ;
- Monsieur Romain HEINEN, membre, Directeur de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA ;
- Monsieur Alain BELLOT, membre, Directeur de l'Administration des douanes et accises ;
- Monsieur Thomas DOMINIQUE, membre, Directeur de l'Inspection générale de la sécurité sociale ;
- Monsieur Alain BECKER, membre désigné par le Ministre ayant l'Intérieur dans ses attributions ;
- Monsieur Pierre THIELEN, membre désigné par le Ministre ayant l'Économie dans ses attributions ;
- Monsieur Carlo FASSBINDER, membre désigné par le Ministre ayant les Finances dans ses attributions.

Les activités du Comité en 2022

Concernant l'élaboration des principales contributions du Luxembourg au titre de la gouvernance économique et financière européenne, l'année 2022 a été de nouveau une année particulière, en raison de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine qui a bouleversé l'ordre international et dont les répercussions se sont fait sentir sur l'ensemble de l'économie mondiale.

Nonobstant le contexte économique difficile, le Comité a su assumer ses fonctions et coordonner la préparation du Programme de stabilité et de croissance (PSC), du Programme national de réforme (PNR), ainsi que le rapport semestriel sur l'état d'avancement du Plan pour la reprise et la résilience (PRR). Le Comité a également accompagné l'élaboration du Projet de plan budgétaire (PPB) et a suivi de près les propositions et les recommandations issues du Semestre européen.

En 2022, le CEFN s'est réuni à 4 reprises, en recourant largement aux outils de visioconférence.

Lors de la 1^{ère} réunion de l'année, qui s'est tenue en date du 31 janvier 2022, les membres du Comité ont mené des échanges sur les prévisions macroéconomiques à moyen terme (2022-2026) du STATEC. Les discussions ont également porté sur les travaux de préparation du PSC et du PNR ainsi que sur le calendrier envisagé pour la finalisation de ces documents.

Fin avril 2022, suite à la consultation de la Chambre des Députés, le Gouvernement a transmis le PRR ainsi que les éditions 2022 du PSC et du PNR à la Commission européenne et au Conseil de l'UE.

Par la suite, le Comité s'est réuni fin juin 2022 pour discuter des prévisions du STATEC issues de sa Note de conjoncture 1-2022. À cette occasion, les recommandations pour le Luxembourg ont fait l'objet d'échanges de vues et les prochaines étapes du Semestre européen ont été présentées, dont notamment la préparation du PPB. Le Comité a également pris acte du programme de travail pour le deuxième semestre 2022.

Lors de la rentrée en septembre 2022, une mise à jour technique des prévisions macroéconomiques a été réalisée par le STATEC en vue de l'élaboration du PPB 2023. Ces prévisions ont constitué la base pour la révision des projections de recettes et de dépenses budgétaires.

La troisième réunion du Comité s'est tenue en date du 26 septembre 2022, couvrant les aspects macroéconomiques et budgétaires précités. En outre, compte tenu du nouvel accord conclu fin septembre par le comité de coordination tripartite, un point a été fait sur les mesures décidées pour atténuer l'impact de la crise énergétique et endiguer l'inflation au Luxembourg.

En date du 12 octobre 2022, le PPB 2023 a été transmis aux instances européennes suite à son approbation par le Conseil de Gouvernement.

La dernière réunion de l'année, qui s'est tenue en date du 12 décembre 2022, a été l'occasion pour présenter l'état d'avancement de la procédure budgétaire et s'échanger sur la Note de conjoncture 2-2022 dont les éléments clés ont été présentés par le STATEC. Le Comité a également eu un échange de vues concernant les documents publiés par la Commission européenne dans le cadre du « Paquet d'automne » et les membres ont été informés des derniers développements dans le dossier de la réforme de la gouvernance économique au niveau européen. Enfin, le programme de travail et le calendrier du Comité pour 2023 ont été adoptés.